

Fonds de soutien HREDD

Grâce aux fonds de soutien, Fairtrade renforce la collaboration entre les entreprises, les partenaires et les producteurs du commerce équitable dans la mise en œuvre du devoir de diligence des entreprises.

Qui peut postuler ?

Peuvent se porter candidats les consortiums composés d'une ou de plusieurs petites et moyennes entreprises et d'au moins un partenaire petit producteur, qui remplissent chacun les conditions suivantes :

Pour être éligibles, les entreprises doivent être soit membres du Forum Fairer Handel, soit partenaires de licence Fairtrade, soit certifiées Fairtrade. Elles doivent être enregistrées dans l'UE, l'Espace économique européen (EEE), la Suisse ou le Royaume-Uni et ne doivent pas employer plus de 249 personnes.

Les petits producteurs partenaires éligibles doivent appartenir à une chaîne d'approvisionnement du commerce équitable et à un pays du CAD de l'OCDE et être actifs dans l'une des catégories de produits éligibles (voir la liste dans les conditions générales du fonds). Les partenaires producteurs demandeurs doivent être autorisés à recevoir des fonds étrangers en vertu de la législation nationale.

Conditions générales du contrat

Veuillez lire attentivement les conditions contractuelles avant de postuler.

[Conditions Générales Français](#)

Les consortiums qui souhaitent soumettre un projet doivent poser leur candidature en 2026 dans le cadre de l'un des trois cycles de candidature mentionnés ci-dessous.

Date limite de soumission des notes conceptuelles	Invitation à soumettre une proposition complète	Date limite de soumission de la proposition complète	Notification de la décision de financement
02.02.2026	25.02.2026	23.03.2026	12.05.2026

04.05.2026	27.05.2026	22.06.2026	04.08.2026
03.08.2026	26.08.2026	21.09.2026	03.11.2026

Les candidatures sont acceptées par [e-mail](#) dans l'une des langues suivantes : Anglais, Espagnol, Français. Le processus de candidature comprend trois étapes :

Trois étapes pour postuler

- **1. Soumission d'une note conceptuelle**

Dans un premier temps, veuillez soumettre une note conceptuelle de projet par e-mail.

[Note Conceptuelle Français](#)

- **2. Appel à une proposition complète et à un budget**

Si votre idée de projet est acceptée, vous serez invité à soumettre une proposition complète et un budget

Les projets dont le budget total est supérieur à 50.000 euros sont priés de remplir également un cadre logique.

[Proposition Complète Français](#)

[Plan de Financement Français](#)

[Cadre Logique Français](#)

[Confirmation de Compte de Banque](#)

- **3. Acceptation/refus de la proposition complète par l'unité de contrôle du fonds**

Après la décision de l'unité de contrôle, vous serez informé par e-mail.

Vous avez encore des questions ?

Nous avons le plaisir de vous inviter aux séances d'information en ligne suivantes sur le fonds de soutien HREDD. Veuillez-vous inscrire à l'événement en ligne [par e-mail](#) au plus tard une semaine avant la date.

Nos événements en ligne :

- **18 décembre 2025, de 15 h à 16 h CET**
- **7 janvier 2026, de 14 h à 15 h CET**
- **24 mars 2026, de 15 h à 16 h CET**
- **1er avril 2026, de 15 h à 16 h CET**
- **30 juin 2026, de 15 h à 16 h CET**
- **6 juillet 2026, de 15 h à 16 h CET**

Un lien d'accès aux événements vous sera fourni **quelques jours avant l'événement**.

Q&R

Quel est le niveau de financement fourni par le fonds ?

EUR 10,500 à 50,000 par projet

Qui peut s'inscrire ?

Consortiums composés d'une ou plusieurs entreprises et d'au moins un partenaire producteur, dont chacun remplit les conditions suivantes :

- Les entreprises qui sont soit membres du Forum Fairer Handel, soit partenaires de licence de Fairtrade, soit certifiées Fairtrade et enregistrées dans l'UE, l'Espace économique européen (EEE), la Suisse ou le Royaume-Uni sont éligibles.
- Les partenaires producteurs à petite échelle éligibles doivent provenir de la chaîne d'approvisionnement du commerce équitable et d'un des pays éligibles, ainsi que produire un des biens éligibles. (voir la liste des pays et des marchandises dans les conditions générales)

Qui est sponsorisé ?

Les petits producteurs partenaires des consortiums sont ceux qui reçoivent le financement du Fond HREDD. Les entreprises sont co-applicatrices mais ne sont jamais bénéficiaires de l'argent du fonds.

Quelle est la durée des projets ?

- jusqu'à 12 mois, mais les projets doivent être finalisés au plus tard le 30.09.2027.

À quelle fréquence les fonds sont-ils mis à disposition ?

Une fois par an lors de chacune des trois sélections annuelles. Veuillez consulter le tableau des échéances pour 2025 sur notre site web.

Pour quels projets les fonds sont-ils mis à disposition ?

Le financement est disponible pour les projets figurant sur la liste des pays et des biens éligibles dans les conditions générales .

Comment remplir le formulaire budgétaire pour la proposition complète ?

Veuillez compléter le budget en fonction des différentes lignes budgétaires. [voir modèle de budget]. Pour plus d'informations sur les différentes lignes budgétaires, survolez le petit symbole violet dans chaque ligne budgétaire - un commentaire avec des explications supplémentaires apparaîtra. Veuillez à ne pas supprimer la formule de calcul automatique déjà fournie dans le modèle. La première page du document excel fournit de plus amples informations. En cas de doute, vous pouvez toujours contacter hredd-fund@fairtrade-deutschland.de



Le fonds de soutien pour la mise en œuvre conjointe du devoir de diligence des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement dans les chaînes d'approvisionnement du commerce équitable est une initiative commune de Fairtrade Deutschland e.V. et du Forum Fairer Handel e.V. Elle est financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et soutenue par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.